



Politique d'inscription et de remboursement

CATEGORIES DE JOUEURS

Aux fins de cette politique, les joueurs sont catégorisés en trois groupes :

- | | |
|----------|--|
| Groupe A | Joueurs actifs, soit ceux qui ont joués à la saison précédente |
| Groupe B | Ancien joueurs et résidents de Saint-Bruno |
| Groupe C | Toute autre personne désirant faire partie de la ligue |

LANCEMENT DES INSCRIPTIONS

Au moment de lancer les inscriptions, une annonce sera envoyée aux joueurs actifs pour les informer du lancement des inscriptions. De plus, le lancement des inscriptions sera également affiché sur le site web sb35 avec les dates d'échéance.

PERIODE D'INSCRIPTION

La date de début d'inscription sera la même pour tous les joueurs. La date de fin d'inscription des joueurs sera comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Groupe A | 28 février de chaque année |
| Groupe B | 15 mars de chaque année |
| Groupe C | 31 mars de chaque année ou jusqu'à ce que le nombre de joueurs nécessaire à la formation des équipes ait été atteint |

CONDITIONS NECESSAIRES POUR CONFIRMER L'INSCRIPTION

Les conditions suivantes doivent être réunies pour confirmer l'inscription d'un joueur :

1. Le joueur doit avoir confirmé son inscription sur le portail SB35, en ayant cliqué sur le bouton « M'inscrire à la saison xxx ».
2. Le paiement doit avoir été reçu par le trésorier.
3. La période d'inscription des joueurs du groupe A doit être terminée avant que l'inscription d'un joueur du groupe B ou C ne puisse être confirmée.
4. La période d'inscription des joueurs du groupe B doit être terminée avant que l'inscription d'un joueur du groupe C ne puisse être confirmée.

Les inscriptions sont ensuite acceptées par ordre chronologique reçu.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les joueurs qui ont payés mais dont l'inscription n'a pu être confirmée par manque de place seront remboursés intégralement.

Les joueurs désirant annuler leur inscription et qui ont été confirmés seront remboursés :

- À raison de 90% jusqu'au 15 avril
- À raison de 50% avant le premier match
- Aucun remboursement après le début de la saison, sauf en cas de maladie (point suivant)

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LES JOUEURS BLESSES OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE GRAVE

Les joueurs blessés ou souffrant d'une maladie grave qui ne peuvent pas terminer la saison seront remboursés pour la quote-part des journées restantes jusqu'à la fin de la saison, sur présentation d'un billet du médecin.

EXEMPLES

Pour les exemples qui suivent, la date limite d'inscription des joueurs actifs est le 28 février (Groupe A), des anciens joueurs et résidents de Saint-Bruno est le 15 mars (Groupe B) et tous les autres joueurs est le 31 mars (Groupe C).

- Julien est un joueur actif (Groupe A). Il s'est inscrit et a payé en totalité le 15 février.
- Paul est un joueur actif (Groupe A). Il s'est inscrit le 20 février mais a payé le 10 mars.
- Francis est un nouveau joueur demeurant à Saint-Bruno (Groupe B). Il s'est inscrit et a payé en totalité le 25 février.
- Claude est un ancien joueur (Groupe B). Il s'est inscrit et a payé le 12 mars.
- Sylvain est un nouveau joueur (Groupe C). Il s'est inscrit et a payé le 15 janvier.

Dans les exemples qui précèdent, l'ordre d'acceptation des joueurs sera le suivant :

1. Julien, confirmé le 15 février
2. Francis, confirmé le 1^{er} mars
3. Paul, confirmé le 10 mars
4. Claude, confirmé le 12 mars
5. Sylvain, confirmé le 16 mars

Adopté par le conseil d'administration le 24 mars 2019
Effectif pour les inscriptions de 2020 et suivantes